

Bordeaux, le 28 février 2007

L'Alliance des Crus Bourgeois du Médoc prend acte de l'arrêt en date du 27 février 2007, par lequel la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a prononcé l'annulation de l'arrêté du 17 juin 2003 homologuant le classement des Crus Bourgeois du Médoc.

Elle ne peut que regretter l'anéantissement d'un travail considérable, dont le sérieux n'était discuté ni par les professionnels du monde du vin, ni par les amateurs.

Elle constate, toutefois, que la réglementation instituée par l'arrêté du 30 novembre 2000, dans le but de garantir la qualité des vins commercialisés sous la mention « Cru Bourgeois » et d'assurer ainsi la reconnaissance de cette mention sur le marché national et international, demeure en place, et que cette réglementation appelle un nouveau classement qu'il est de l'intérêt de tous, producteurs comme consommateurs, de voir aboutir au plus tôt.

Ceci suffit à justifier la poursuite de la mission que l'Alliance s'est fixée.

Contact presse :  
Alliance des Crus Bourgeois du Médoc  
Thierry Gardinier – Président  
Frédérique Dutheillet de Lamothe - Directrice

---

**L'ALLIANCE DES CRUS BOURGEOIS DU MEDOC**

12, rue d'Enghien

33000 Bordeaux

Tél. : 33(0)5.56.79.04.11 – Fax : 33(0)5.56.79.32.73

[www.crus-bourgeois.com](http://www.crus-bourgeois.com)

[alliance@crus-bourgeois.com](mailto:alliance@crus-bourgeois.com)